

Bulletin provincial



ANNEXE 1

2006

24 MARS

SERVICES DU RECEVEUR PROVINCIAL
Cellule «BUDGET-RECETTES»

COMPTABILITE PROVINCIALE

Objet : Budget provincial de 2006

BUDGET PROVINCIAL 2006

Sur demande, le budget pourra être consulté dans son intégralité au sein des Services du Receveur provincial.

Soit la résolution qui précède ayant reçu l'avis favorable de la Cour des Comptes le 20 octobre 2005 et approuvée par arrêté ministériel en date du 8 décembre 2005, insérée au Bulletin provincial en vertu du décret de la Région wallonne du 12/02/2004.
Mons, le 14 décembre 2005 (date à maintenir)

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL,
(s) Albert DEPRET

REGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE DES POUVOIRS LOCAUX

DIVISION DES PROVINCES ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

DPEP/5/472.1-2006/05.01/L209/AM-BUDHT06/AG

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu la résolution du 27 octobre 2005, parvenue le 9 novembre 2005 au Ministère de la Région wallonne, par laquelle le Conseil provincial du Hainaut arrête le budget provincial pour l'exercice 2006;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation annexé audit arrêté, notamment la troisième partie, livre premier : la tutelle, les articles L3131-1, §2, 1°, §4 et L3132, §§2 à 4;

Considérant que la résolution du Conseil provincial du HAINAUT du 27 octobre 2005 clôture globalement sur un boni de 51.378.834 euros au service ordinaire et de 19.290.340 euros au service extraordinaire, sur base du compte budgétaire 2004 non arrêté définitivement; que ces résultats respectent donc les obligations édictées par les arrêtés royaux n°s 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations de communes, que, pour le surplus, ledit budget est conforme à la légalité et à l'intérêt général et peut donc être admis tel que présenté,

ARRETE :

Article 1er : Le budget pour l'exercice 2006 de la Province du Hainaut arrêté par le Conseil provincial du Hainaut en séance du 27 octobre 2005 est approuvé.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera faite en marge de la résolution concernée.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au Président du Conseil provincial de la Province du Hainaut.

Namur, le - 7 DEC. 2005

Philippe COURARD.

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



Province de Hainaut

Projet de Budget 2006





Situation globale du projet de budget 2006

Recettes

Dépenses

Ordinaires

Exercice propre

Prestations
Transferts
Dette
Prélèvement
Total :

11.652.819
305.772.266
2.209.083
1.627.407
321.261.575

Personnel
Fonctionnement
Transferts
Dette
Prélèvement
Total :

215.678.983
55.943.181
18.753.302
29.525.178
1.355.755
321.256.399

Excédent :

5.176

Exercices antérieurs

Excédent :

51.377.376

Résultat général :

51.382.552



Situation globale du projet de budget 2006



Recettes

Dépenses

Extraordinaires

Exercice propre	Transferts	1.982.500	Transferts	1.096.965
	Dette	29.555.989	Investissements	34.691.524
	Prélèvement	6.850.000	Dette	2.600.000
	Total :	38.388.489	Total :	38.388.489

Excédent :

Equilibre

Exercices antérieurs

Excédent :

19.290.340

Résultat général :

19.290.340



Equilibre budgétaire en 2006 !



Et pourtant : Impact du Plan Marshall : perte de 2.639.906 €

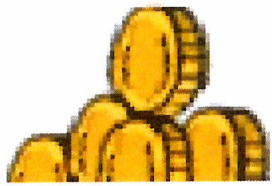
2 axes ont été suivis pour assurer l'équilibre budgétaire:

- Effort sur les dépenses;
- Prélèvement sur les réserves.

Bien qu'il ait fallu aussi tenir compte d'événements tels que:

- l'augmentation du coût de l'énergie (+ de 42%);
- le maintien de l'engagement de la Députation permanente en matière de pécule de vacances;
- le renforcement du rôle d'opérateur essentiel en matière d'enseignement technique et professionnel;
- l'intervention dans l'organisation des élections provinciales ...

Des explications sont fournies lors de l'examen de chaque catégorie de dépenses.



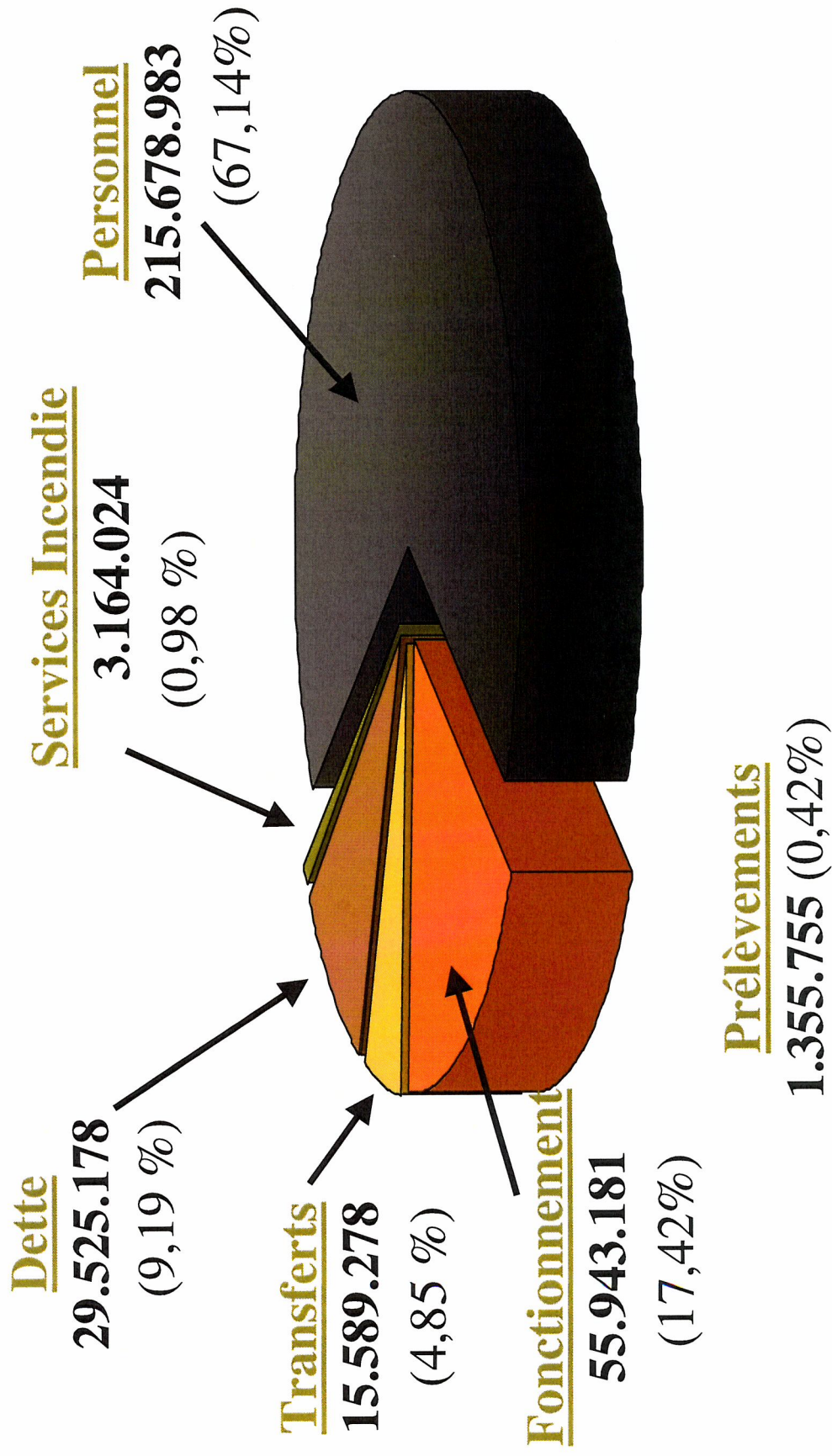
BUDGET ORDINAIRE



EXAMEN DETAILLE DES DEPENSES ORDINAIRES



Répartition des dépenses ordinaires par type

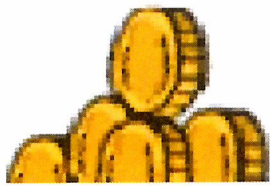




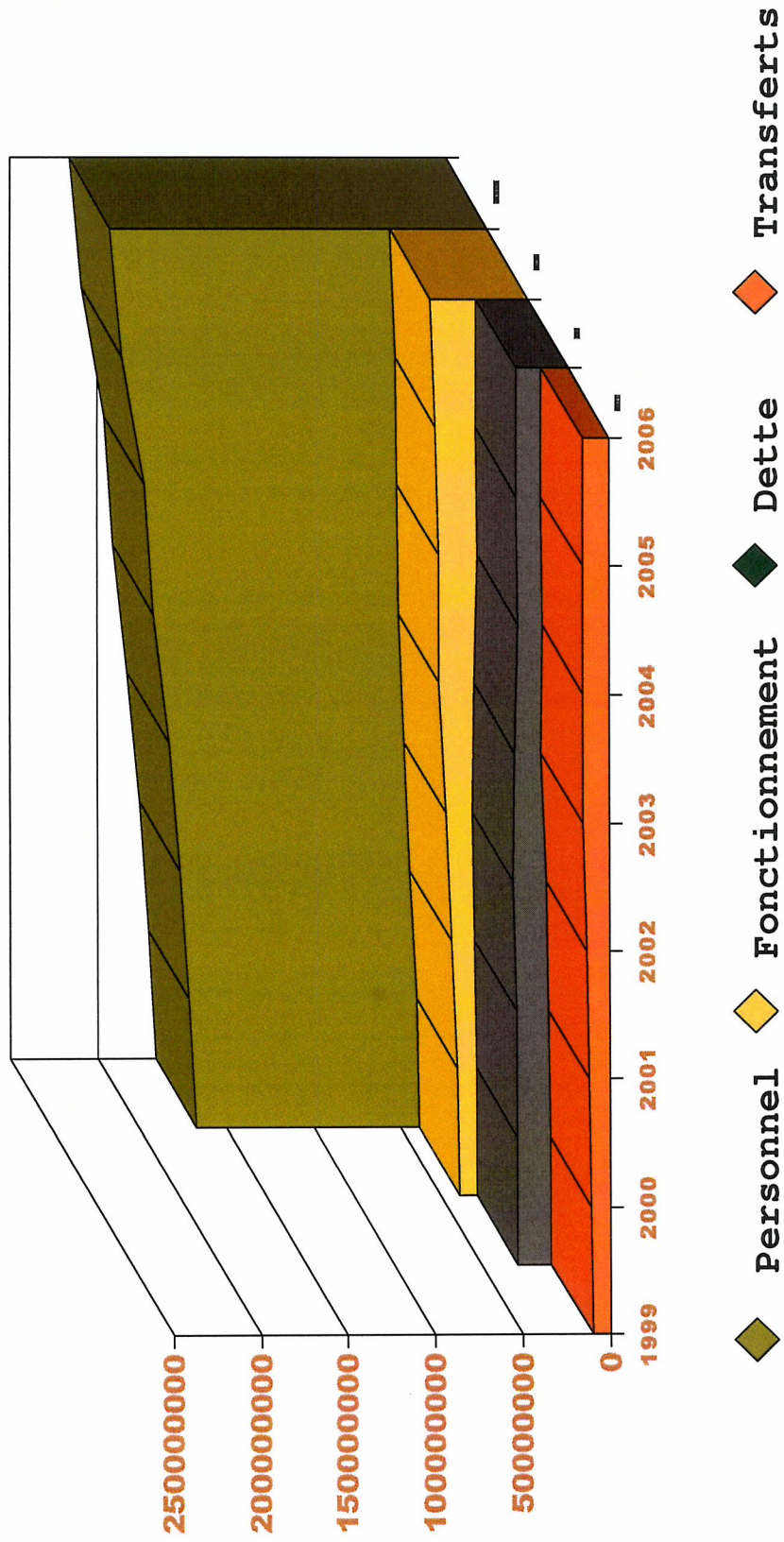
Evolution des dépenses de 1999 à 2006



	Transferts	Fonct.	Dettes	Personnel
1999	10 588 574	39 775 086	29 819 236	167 112 164
2000	10 802 704	40 906 695	30 147 794	170 800 324
2001	12 047 650	44 234 319	30 318 072	176 055 840
2002	12 745 813	47 302 867	31 507 110	182 264 818
2003	15 578 432	50 428 820	30 828 758	191 039 107
2004	15 223 000	51 254 132	29 137 102	196 243 407
2005	15 559 184	52 435 284	29 918 028	208 661 237
2006	15.589.278	55.943.181	29.525.178	215.678.983

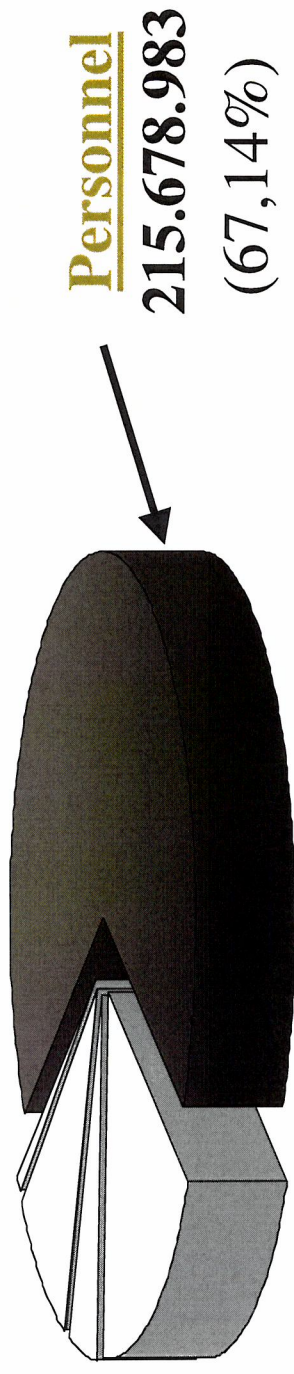


Evolution des dépenses ordinaires de 1999 à 2006





Dépenses de personnel



- Respect de l'engagement de la Députation permanente en matière de pécule de vacances (octroi d'un deuxième 1/5ème) et programmation sociale prévue;
- Coût du personnel administratif et ouvrier des établissements scolaires repris;
- Index projeté en octobre 2006 et évolutions de carrière (1,4%).
- Au niveau de la C.P.P.: étude en cours - évoqué au cours de la réunion de la commission administrative chargée de cette matière.



Pécule de vacances: évolution des coûts

Pour rappel:

La Province respectera l'échéance de 2009, à savoir un pécule fixé entre 65 et 92% du traitement mensuel.

Volonté de privilégier les petits barèmes.

Plan d'action: 65% pour les niveaux A et B, 70% pour les C, 75% pour les D et 92% pour les E.

Surcoût annuel moyen de **550.000 €**.

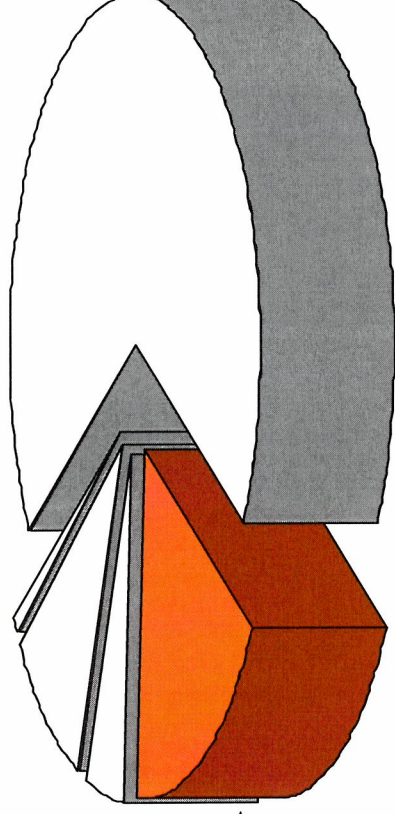


Dépenses de fonctionnement



Fonctionnement

55.943.181
(17,42 %)



- Organisation des élections provinciales : 200.000 € prévus à défaut d' instructions plus précises;
- Augmentation des dépenses liées aux contrats obligatoires (installations de chauffage) et nouveaux bâtiments;
- Accroissement du coût de l' énergie ...

➡ **Mesure correctrice: limitation des demandes d' accroissement des services et institutions.**



Dépenses de transferts et services incendie

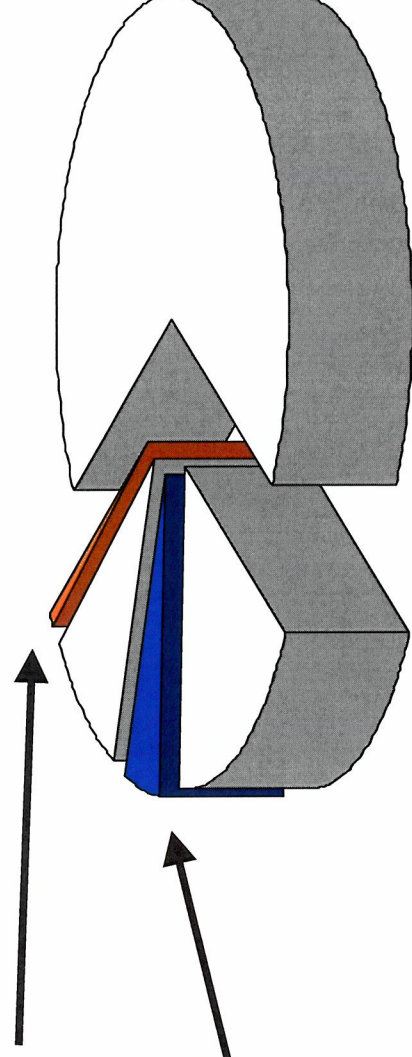


Services Incendie

3.164.024
(0,98%)

Transferts

15.589.278
(4,85%)

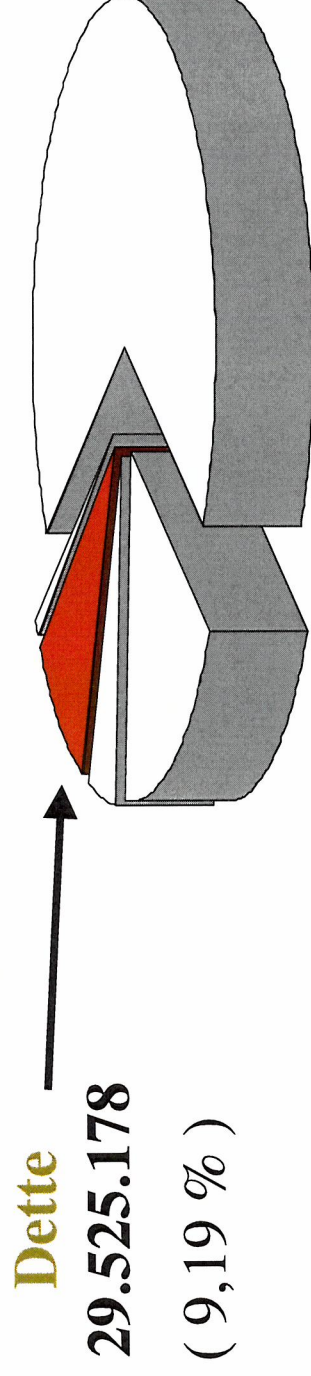


- Services incendie: limitation de l'inscription à 6%;
- Dépenses de transferts: participation aux CEFA coopérants (104.000 € compensés par subside), participation aux sociétés de cautionnement mutuel (30.000 €), subside aux groupes politiques (+ 50.000 €) et autres dépenses obligatoires;

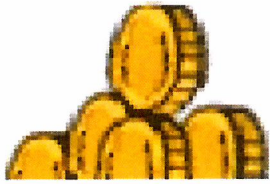
 **Mesure correctrice: limitation des aides aux entreprises (+/- 550.000 €) et de la participation à des projets internationaux (125.000 €).**



Dépenses de dette



- Projections effectuées sur base d'une injection annuelle de 30 millions €;
- Comme prévu, stabilisation de la dette en 2006 (et 2007);
- Accroissement envisagé à partir de 2008.



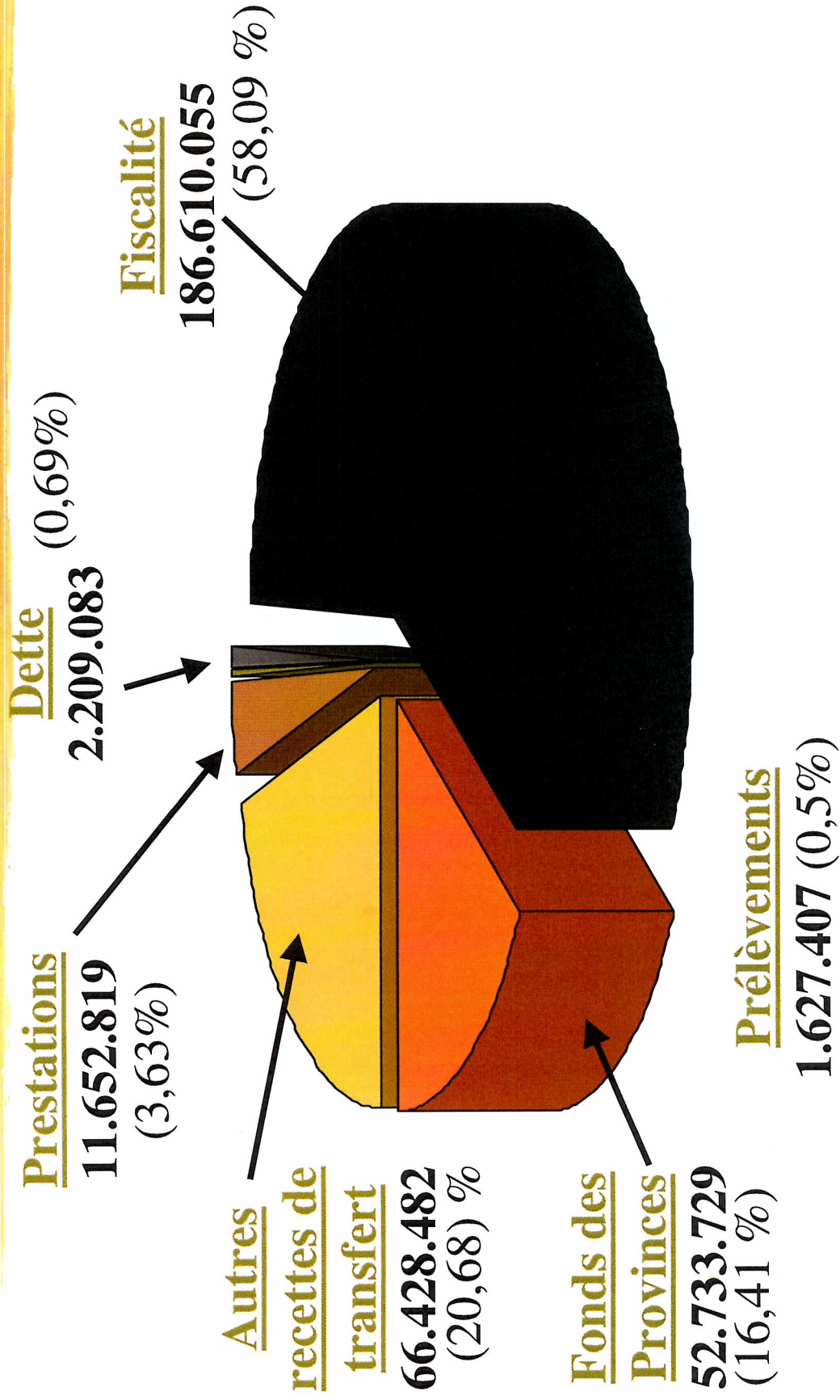
BUDGET ORDINAIRE



EXAMEN DETAILLE DES RECETTES ORDINAIRES



Répartition des recettes ordinaires par type





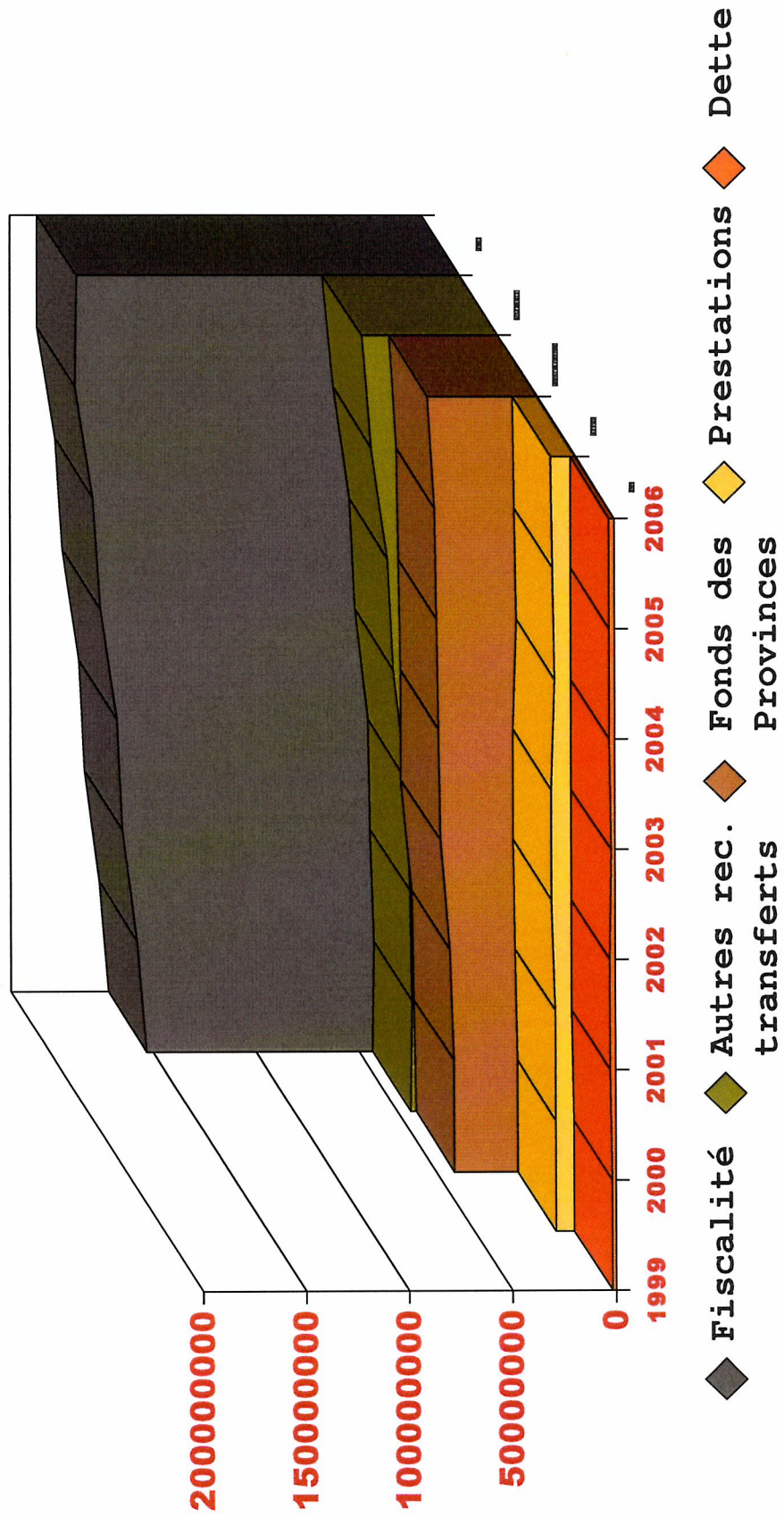
Evolution des recettes de 1999 à 2006



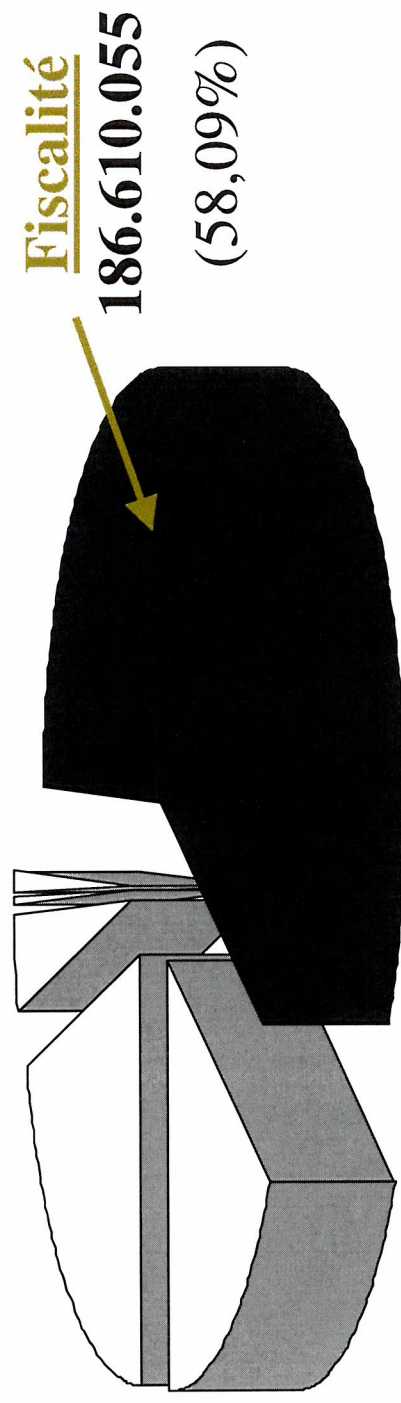
	Dette	Prestations	Fonds des Provinces	Autres recettes transferts	Fiscalité
1999	1.409.728	10.287.563	40.549.741	43.064.057	152.908.104
2000	1.780.932	10.268.847	41.127.618	42.607.774	157.363.817
2001	2.153.276	10.639.059	42.714.990	43.623.664	164.055.505
2002	2.153.205	11.961.505	47.296.423	45.264.114	167.702.471
2003	2.017.680	12.061.485	47.808.075	51.135.641	174.928.559
2004	2.159.862	9.976.428	48.518.137	53.953.726	178.177.859
2005	2.209.083	10.820.618	49.685.988	61.483.357	187.311.304
2006	2.209.083	11.652.819	52.733.729	66.428.482	186.610.055



Evolution des recettes ordinaires de 1999 à 2006



Recettes fiscales



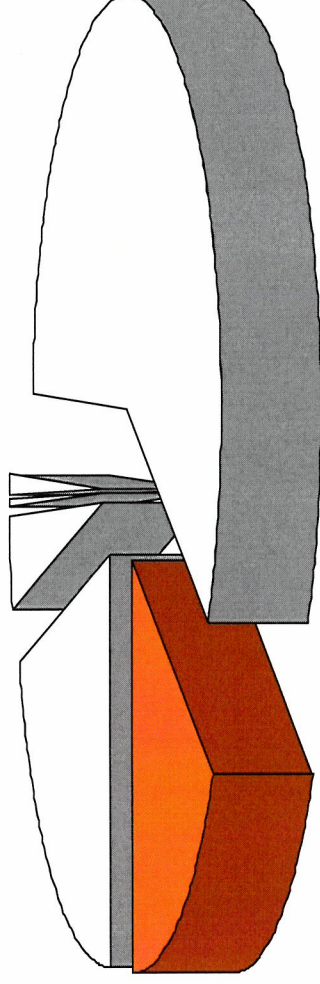
- Mesures liées au Plan Marshall explicitées par ailleurs;
- Précompte immobilier: prévision basée sur les instructions de la circulaire régionale prévoyant une indexation du revenu cadastral de 5%;
- Compensations liées au système de réductions pour personne à charge (7.012.517 €) et TGE (5.517.560 €) soit 6,7% des recettes fiscales.



Fonds des Provinces



Fonds des
Provinces
52.733.729
(16,41%)



- Augmentation du pourcentage dévolu à la Province de Hainaut (voir compensations de la Région wallonne);
- Modification de la part relative aux actions de partenariat qui passe de 20% à 16,41% suite à la réduction de l'intervention dans les services incendie (- 3,59%).



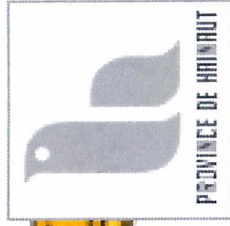
Malgré les efforts consentis dans les différentes catégories de dépenses ordinaires, les décisions de la Région wallonne ont contraint la Province à puiser dans ses réserves pour équilibrer le budget 2006:



Prélèvement sur la réserve ordinaire: 1.450.000 €



LE BUDGET EXTRAORDINAIRE



Programme d'investissements 2006



SERVICE VOYER:

- Routes et cours d'eau : **8.319.500 €**

SERVICES DU RECEVEUR PROVINCIAL:

- Achats de matériel et matériel roulant : **4.090.424 €**
 - Subsidés extraordinaires : **1.821.965 €**
- } **Statu quo**

SERVICE TECHNIQUE DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS:

- Investissements patrimoine (dont le mobilier): **21.556.600 €**
(dont 21.319.100 € à charge de la Province)

PRETS A LA CONSTRUCTION : 2.600.000 €



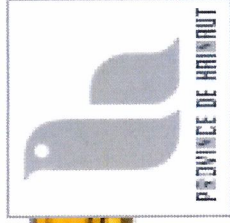
Programme d'investissements 2006 Travaux



SERVICE VOYER:

- Abords des institutions: 5.377.000 € (dont 100.000 € pour aménagement des « zones 30 » aux abords des écoles);
- Acquisitions de terrains pour cours d'eau: 242.500 €;
- Travaux aux cours d'eau: 2.700.000 €.

Financement: en intégralité par emprunt



Programme d'investissements 2006 Travaux



SERVICE TECHNIQUE DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS:

- Poursuite du plan quinquennal 2002-2006 (solde);
- Mise en oeuvre du plan triennal 2006-2008 et travaux de sécurité priorité 1 (par phases);
- Plan complémentaire d'utilisation d'une partie des réserves (constituées lors de l'obtention des intérêts judiciaires liés au litige avec l'Etat fédéral) pour des travaux de haute priorité (5 millions €).

Financement:

- Prélèvement sur la réserve extraordinaire: 5.000.000 €;
- Subside: 237.500 € (Cathédrale de Tournai);
- Solde par emprunts, soit 16.319.100 €



Synthèse - ordinaire

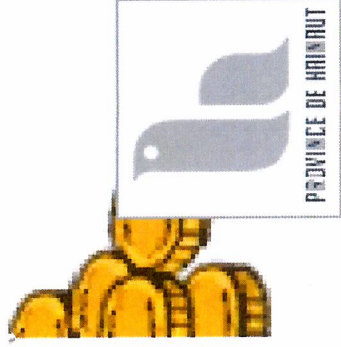


Impact budgétaire du plan Marshall : 2.639.906 € en 2006

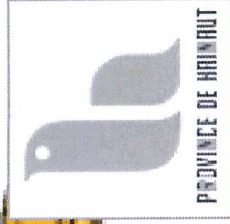
Mais maintien de l'équilibre budgétaire:

- en dépit de l'augmentation de certaines dépenses obligatoires (personnel, élections, contrats obligatoires, coût de l'énergie, etc.)
- grâce à:
 - la limitation des demandes d'accroissement des services;
 - la limitation des aides aux entreprises et des projets internationaux;
 - la gestion active et dynamique de la dette;
 - un prélèvement sur les réserves ordinaires.

Synthèse - extraordinaire



- Planification des travaux à réaliser aux bâtiments lors des trois prochains exercices et déclenchement de la première phase;
- Utilisation d'une partie des réserves extraordinaires pour des travaux de sécurité à haute priorité;
- Au niveau du Service voyer, limitation aux abords (institutions et écoles) et au minimum pour les cours d'eau;



Conclusions



- ❶ Craintes pour la taxe industrielle compensatoire contestée en justice :
contentieux en 2 volets:
 - pour 2004: + de 300 réclamations en suspens au Tribunal de 1ère Instance;
 - pour 2005 et 2006: recours devant le Conseil d 'Etat: si le règlement est annulé => remboursements à opérer +/- 15 millions € et non-perception en 2006 de 7.715.845 €.

- ❷ Les simulations montrent une évolution défavorable de la dette à partir de 2008: accroissement d ' 1,8 million en 2008 et de 3,7 millions en 2009.



Conclusions



- ③ Augmentation des dépenses de personnel (pécule de vacances, intervention dans le déficit de la C.P.P., etc.).
- ④ Diminution des rentrées fiscales.
- ⑤ Recentrage sur les métiers de base.